



Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le



ID : 030-213000037-20190627-47-AU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2019/47/1.1

Objet : MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET ACHAT DE MATERIEL SUPPLEMENTAIRE

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vu, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation mise en ligne sur marché online n°3224647 du 06 février 2018 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com" site marie Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

- **INEO INFRACOM – ZI les Estroublans – 24 bd de l'Europe – BP62 – 13742 VITOLLES Cedex**

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante, Valeur Technique 60 % Prix 40 %

DECIDE

Article 1 : de retenir la société

INEO INFRACOM – ZI les Estroublans – 24 bd de l'Europe – BP62 – 13742 VITOLLES Cedex représentée par Monsieur Nicodemi Christian, agissant en qualité de responsable d'affaire principal, pour le Marché **MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET ACHAT DE MATERIEL SUPPLEMENTAIRE**, pour les Lot 1, et 2

- **Lot 1** : Maintenance en conditions opérationnelles du système de vidéosurveillance de la commune se composant de 51 caméras
- **Lot 2** Fourniture de caméras supplémentaire sur son de commande avec un maximum pour la durée globale du marché reconductions comprises de 145 000.00 €

Désignation	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.
Lot 1 Maintenance	192394,20€	38478,84€	230873,04€
Lot 2 Fournitures de caméras supplémentaires	120833,33€	24166,66€	145000,00€

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 27 juin 2019

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

